

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

6 JUILLET 2017

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ENFANCE

PAR **MME ISABELLE EMMERY.**

—

(1) Voir Doc. n°483 (2016-2017) n°1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Projet de décret par Mme A. Greoli, Ministre de la Culture et de l'Enfance, partim pour ses compétences	3
2	Exposé de M. Parmentier, administrateur général de l'ONE	5
3	Exposé de M. Laboureur, auditeur-adjoint à la Cour des comptes	5
4	Discussion générale	6
5	Examen des divisions organiques	15
6	Vote	20
	ANNEXE 1 : ETAT FINANCIER DU MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT	21
	ANNEXE 2 : CENTRES CULTURELS	24
	ANNEXE 3 : TABLEAUX DES RÉSERVES ET PROVISIONS À L'ONE	26
	ANNEXE 4 : LISTE DES LIEUX DE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE	32

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture et de l'Enfance a examiné, au cours de sa réunion du 6 juillet 2017(2), le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, à la Culture, aux Fonds budgétaires, aux Bâtiments scolaires, à la Jeunesse.

1 Présentation du Projet de décret par Mme A. Greoli, Ministre de la Culture et de l'Enfance, partim pour ses compétences

Mme la Ministre évoque d'abord l'ajustement du budget du secteur de l'enfance (Division Organique 19).

La hausse des crédits, à hauteur de deux 2, 29 millions euros par rapport au budget de l'initial, se détaille comme suit :

- Un montant supplémentaire 1,835 million d'euros pour la dotation de l'ONE en vertu de son contrat de gestion et de l'indexation calculée sur base des chiffres du Bureau fédéral du Plan ;
- L'indexation des crédits des accords du non-marchand, selon le même mécanisme à hauteur de 153.000 euros ;
- Des moyens budgétaires nouveaux dégagés à hauteur de 300.000 euros pour le soutien de services périnataux supplémentaires.

Mme la Ministre précise que, suite à l'avenant n°5 du 18 novembre 2015 au contrat de gestion de l'ONE, trois services périnataux étaient déjà subventionnés de manière récurrente par l'ONE. Avec ces nouveaux moyens, ce sont quatre services qui pourront être soutenus cette année, portant ainsi à sept leur nombre total.

A cet égard, elle rappelle que ces services ont pour mission de soutenir la création et le développement du lien parent-enfant en usant d'une ap-

proche psycho médico-sociale, avec pour objectif final le bien-être de l'enfant. Cet accompagnement pluridisciplinaire des familles a lieu durant la grossesse, le séjour à la maternité et jusqu'aux 18 mois de l'enfant.

Ils doivent également pouvoir consacrer du temps à la mise en réseau des nombreux professionnels. Le public ciblé étant des familles présentant des vulnérabilités pécuniaires, administratives, médicales, sanitaires, socio culturelles ou psychologiques.

L'importance de la mise en œuvre, pour le bien-être et le suivi du développement de ces enfants, des 300.000 euros supplémentaires est ainsi reprécisée.

En abordant l'ajustement en matière de culture, Mme la Ministre admet qu'il revêt, à première vue, un caractère technique, avec par exemple le transfert de certaines conventions entre articles de base ou la mise en œuvre annuelle de l'accord non-marchand. Pour ce dernier point, outre l'indexation de la provision, ce ne sont en effet pas moins de 45 millions d'euros qui ont été répartis, à partir de la « Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand » (DO 20, AB 01.01.01).

Cette répartition, qui a permis d'assurer le versement de la première tranche des subventions emploi relatives aux secteurs socio-culturels, concerne, en premier le domaine culturel, mais aussi d'autres compétences telles que le sport, la jeunesse et les télévisions locales. Au total, cette opération transfère :

- 28,17 millions d'euros au sein des divisions Organiques (DO) de la Culture ;
- 3,05 millions d'euros vers le secteur audiovisuel ;
- 12, 89 millions d'euros vers la jeunesse ;
- 881.000 euros vers les fédérations sportives.

Mme la Ministre souligne la croissance nette

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Knaepen (Président), Mme El Yousfi, Mme Emmerly, Mme Lambelin, Mme Moureaux, M. Prévot, Mme Targnion, Mme Dock, Mme Durenne, M. Maroy, Mme Warzée-Caverenne, M. Baurain, Mme Salvi

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, M. Desquesnes, M. Doulkeridis, M. Dupont, Mme Kapompolé, Mme Persoons, Mme Ryckmans, M. Van Goidenhoven, Mme Vienne, Mme Zrihen : membres du Parlement

Mme Greoli, Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

M. Verwilghen, chef de cabinet de Mme la ministre Greoli

Mme Convent, cheffe de cabinet adjointe de Mme la ministre Greoli

M. Hayois, chef de cabinet adjoint de Mme la ministre Greoli

M. Delaunoy, chef de Cabinet adjoint de la ministre Greoli

M. Parmentier, Administrateur général de l'ONE

M. Dutriez, attaché à la Direction générale de l'ONE

M. Laboureur, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Mme Feld, collaboratrice du groupe PS

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR

des crédits du secteur de la culture, infrastructures culturelles comprises, pour cet ajusté (+ 4,44 millions d'euros). Cette augmentation est due principalement à la volonté du Gouvernement d'octroyer une enveloppe complémentaire de 3,2 millions d'euros à la Culture, témoignant ainsi de l'importance accordée au sein du Gouvernement au soutien et au développement de ce secteur.

Dans le domaine des infrastructures culturelles, même si les besoins restent encore importants, ce sont plus de 500.000 euros qui ont été octroyés pour couvrir des dépenses liées à l'indexation des loyers ; à la suppression de l'exonération fiscale dont bénéficiaient les bâtiments culturels en Région de Bruxelles-Capitale à vocation culturelle et à l'adaptation du contrat de leasing du Théâtre National.

Elle ajoute que des moyens ont été dégagés pour pouvoir rénover les infrastructures (DO 15) et les équipements (DO 20) du Centre de La Marlagne, en sachant que ce complexe date du début des années septante et qu'il présente de réels stigmates de vieillissement. Outre la poursuite des travaux de compartimentage, d'amélioration des accès (y compris pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que des travaux économiseurs d'énergie, elle a dégagé trois pistes d'évolution pour le futur du Centre :

- La maximisation de l'utilisation du théâtre, en améliorant la sécurité, afin de permettre une occupation plus optimale des différents locaux mis à disposition du public cible ;
- Le développement des « résidences d'artistes » pouvant accueillir des projets plus pointus sur le plan technique et pluridisciplinaire tout en reconnaissant le travail remarquable d'ores et déjà accompli ;
- L'accroissement futur des classes en immersion artistique initiées en 2015 avec la volonté ministérielle de développer l'alliance forte « culture-écoles ».

L'année 2017 a vu la conclusion de la consultation prospective qu'a été « Bouger les Lignes ». A la suite d'une phase de consultation, ayant mobilisé près de 5.000 acteurs de terrain dans ce processus, Mme la Ministre entend maintenant prendre ses responsabilités et prendre des engagements conformes aux attentes et aux besoins des secteurs, mais aussi au rôle régulateur de sa fonction.

Avec ce plan d'actions, la Communauté française est maintenant en mesure d'adapter sa politique culturelle à la société actuelle, aux cultures et aux pratiques d'aujourd'hui et de laisser ouvertes les portes à celles de demain. Il apporte des réponses structurelles et transversales aux secteurs culturels et à l'ensemble de leurs composantes et

aspire à des modifications drastiques de la gouvernance des politiques culturelles.

L'oratrice relève les trois axes qui orienteront sa politique d'ici à la fin de la législature : la gouvernance, la dynamisation de la création et du développement culturel et la réorganisation de l'accès à la culture et à l'information culturelle.

Mme la Ministre aborde l'évolution des divisions Organiques du secteur culturel pour cet ajusté.

Premièrement, hormis des répartitions de crédits au sein des enveloppes sectorielles respectives, les crédits des DO 11 « Affaires générales - Secrétariat général », DO 21 « Arts de la scène », DO 22 « Lettres, livre et bibliothèques » et DO 27 « Arts plastiques » restent constants ou quasi-constants pour cet ajusté.

DO 15 – Infrastructures culturelles

Les crédits de cette division Organique augmentent, pour les compétences de la Ministre, de 549.000 euros par rapport à l'initial 2017, essentiellement pour des dépenses inéluctables et la rénovation pluriannuelle déjà évoquée.

DO 20 – Affaires générales

Les crédits de cette division organique, hors répartition de la provision non-marchand, augmentent de 3,53 millions d'euros par rapport à l'initial 2017. Cette variation s'explique essentiellement par l'enveloppe supplémentaire de 3,2 millions d'euros au bénéfice du secteur culturel. Celle-ci sera répartie pour assurer un soutien complémentaire, dans une logique non linéaire, à des contrats-programmes ou conventions existants, et ce dans une logique d'équité, comme décidé au sein du Gouvernement. Ce montant permettra notamment d'enfin revenir sur la diminution de 1 % appliquée aux contrats Programmes et conventions depuis 2015.

Cette variation s'explique aussi par :

- L'indexation, en fonction des paramètres du Bureau fédéral du plan, de la « Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand » à hauteur de 264.000 euros ;
- Le transfert, à hauteur de 64.000 euros, des conventions « Transcultures » et « Imal ».

DO 23 – Education permanente

Les crédits de cette division organique, hors répartition de la provision non-marchand, augmentent de 159.000 euros par rapport au budget initial. Cette variation est due à l'indexation des « subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17

juillet 2003 » et des « subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général ».

DO 24 – Patrimoine culturel

Les crédits de cette division organique se renforcent de 104.000 euros par rapport à l'initial 2017. Cette augmentation sera consacrée à la restauration et l'achat d'œuvres d'art en Communauté française.

Mme la Ministre profite de cet échange pour rappeler que le décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'envisager non seulement le classement de biens jugés exceptionnels mais également d'intervenir, en tout ou en partie, dans la prise en charge de frais relatifs à leur conservation, leur entretien et leur restauration. Deux articles de base - l'un pour les biens privés, l'autre pour les biens publics – sont prévus en DO 24 à cet effet. Les crédits supplémentaires, obtenus dans le cadre de l'ajustement, serviront à rencontrer les demandes reçues en 2017.

DO 25 – Cinéma

Les crédits de cette division organique augmentent de 57.000 euros par rapport à l'initial 2017, suite à l'indexation, en fonction des paramètres du Bureau fédéral du Plan, de la dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, du transfert vers la DO 20 des conventions « TransCulture » et « Imal » et de la variation de la contribution au fonds de soutien au cinéma européen « Eurimages ».

DO 28 – Décentralisation culturelle

Les crédits de cette division organique se renforcent de 15.000 euros par rapport à l'initial 2017. Cette augmentation correspond à l'indexation des « subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs ».

En conclusion, cet ajustement 2017, au-delà des opérations techniques annuelles liées à la redistribution de la provision des accords du non-marchand, se caractérise surtout par de nouvelles impulsions pour lesquelles le Gouvernement a suivi la Ministre. Il s'agit de la poursuite de la rénovation des infrastructures culturelles (Centre « La Marlagne »), la croissance des moyens liés à la préservation du patrimoine (biens classés) et un signal fort du Gouvernement pour les secteurs culturels par l'octroi d'une enveloppe de 3,2 millions d'euros en moyens nouveaux.

2 Exposé de M. Parmentier, administrateur général de l'ONE

M. Parmentier, administrateur général de l'ONE souligne que l'échange relatif aux grandes orientations de l'ONE a pu avoir lieu lors du budget initial 2017.

Dans le cadre de l'ajustement, il souhaite compléter l'information donnée par Mme la Ministre en y ajoutant les montants relatifs au secteur non marchand, à la provision pour les frais de personnel et à l'avenant n° 6 du contrat de gestion. Au total, le budget 2017 de l'Office est augmenté de 6,183 millions d'euros.

Les écarts se justifient comme suit :

Indexation frais de personnel / la provision	1.274 m€
Indexation dite "boîtes aux lettres"	59 m€
Indexation frais de fonctionnement	285 m€
Avenant 6 au Contrat de gestion 2013 – 2018	2.954 m€
Alimentation Plan Cigogne	392 m€
Régularisation 4ème trimestre Milieux d'accueil année civile	1.066 m€
Indexation Non Marchand	153 m€

Une régularisation des avances aux milieux d'accueil du 4ème trimestre a été opérée à la clôture 2016 pour tenir compte de la remarque de la Cour des comptes visant à impacter les avances sur l'année budgétaire au cours de laquelle elles sont liquidées. Pour 2017, le montant de 1,07 million d'euros est donc inscrit pour prendre en compte l'impact de cette régularisation sur l'année en cours.

Quant à l'impact SEC à l'équilibre lors de l'initial 2017, il est désormais légèrement positif, en concordance avec les exigences vis-à-vis de l'ONE.

Pour le surplus, M. Parmentier renvoie à la note technique transmise avec le budget ajusté de l'ONE.

3 Exposé de M. Laboureur, auditeur-adjoint à la Cour des comptes

M. Laboureur, auditeur adjoint à la Cour des comptes n'émet pas de remarque concernant l'enfance.

Par contre, la Cour a constaté que les budgets ajustés du Centre du cinéma et du Musée royal de Mariemont ne tiennent pas compte des ajustements de dotations inscrites en leur faveur dans le budget des dépenses de la Communauté française. En conséquence, la Cour des comptes recommande au Gouvernement et à l'administration de mieux coordonner leurs travaux d'ajustement.

Pour ce qui concerne le Musée Royal de Mariemont, le solde reporté en engagements est sous-estimé de 310.000 euros,

Réponse de Mme la Ministre à la Cour des comptes

Mme la Ministre prend acte des remarques de la Cour des comptes et la remercie.

Discussion suite aux remarques de la Cour des comptes

M. Maroy s'étonne de la réponse sobre et peu explicite de la Ministre sur des éléments interpellants. Aussi, le député lui demande de préciser son analyse des observations de la Cour des comptes et les réponses à y donner.

En outre, vu la répétition des commentaires relatifs au Musée Royal de Mariemont, le commissaire sollicite un état de la situation financière de l'institution.

Mme la Ministre constate que le solde reporté a été sous-estimé, ce qui constitue plutôt une bonne nouvelle en termes de résultat pour le Musée.

En réaction, **M. Maroy** demande à nouveau l'état précis de la situation financière.

M. Laboureur, auditeur-adjoint à la Cour des comptes souhaite rassurer M. Maroy quant au bon résultat du Musée. En effet, les comptes 2016 traduisent l'existence d'un bonni certain lié notamment au bénéfice d'un legs. Le problème relève plutôt de la technique d'élaboration du compte d'exécution.

L'état financier du Musée Royal de Mariemont figure en annexe n° 1 au présent rapport.

4 Discussion générale

A) Enfance

Mme Durenne constate une fois encore que la note technique de l'ONE qui doit accompagner le budget est arrivée le 30 juin, une semaine après le dépôt des documents budgétaires. Elle espère un dépôt dans des temps plus courts lors du prochain budget.

Elle note que la dotation de l'ONE connaît à nouveau une majoration assez importante (+ 4,909 millions d'euros), mais que par contre, le

budget de la politique et accueil de l'enfance voit ses crédits diminuer de 2,621 millions d'euros.

Au total, les crédits budgétaires de la division organique 19 se renforcent de 2, 29 millions euros par rapport au budget initial 2017, dont l'augmentation se détaille comme suit :

- 1, 83 millions d'euros pour la dotation de l'ONE en vertu de son contrat de gestion et de l'indexation calculée sur base des chiffres du Bureau fédéral du Plan ;
- 153.000 d'euros d'indexation des crédits des accords du non-marchand ;
- 300.000 euros pour l'ouverture de quatre services périnataux supplémentaires.

A côté de l'augmentation annoncée, Mme Durenne note également un important mouvement non-expliqué, sans doute même le mouvement le plus important de cet ajustement, entre :

- l'AB 41.01.11 « Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance », ayant bénéficié, en cours d'année, d'une répartition de 2,921 millions d'euros, et
- l'AB 01.01.21 « Dépenses relatives à la politique de l'enfance », ayant une répartition du même montant.

Au total, entre l'initial et l'ajustement 2017, le programme 1 « ONE » connaîtrait donc une majoration de 4,9 millions d'euros pour laquelle la commissaire souhaite une confirmation qu'il s'agit bien d'un transfert de 2,92 millions d'euros de l'AB 01.01.21 vers l'AB 41.01.11.

Dans ce cas, elle souhaite aussi savoir si le transfert de ce montant est bien accompagné d'un transfert de compétences, de projets ou de politiques, du programme « Politique et accueil de l'enfance » vers l'ONE.

Cela pourrait être pour la situation des enfants à l'hôpital pour des raisons autres que médicales (bébés dits « parqués ») évoquée lors des discussions sur le budget initial 2017. Est-ce le cas ? A cette époque, il avait été précisé que les budgets pourraient être repris dans la dotation de l'ONE. A l'inverse, elle s'interroge sur les projets, prévus et budgétisés « hors ONE » qui pourraient être abandonnés.

Vu les besoins du secteur, la députée accueille positivement une augmentation de moyens, s'il s'agit bien de rencontrer les besoins.

A propos de besoins, le budget de l'ONE bénéficierait à l'heure de l'ajusté, de nombreux budgets « sous-consommés » dans différents articles ou services, pour un montant considérable.

A cet égard, Mme Durenne souhaiterait des explications et aimerait entendre la Ministre à propos de ses propositions quant à leur utilisation. Elle s'interroge quant à la possibilité de voir arriver un deuxième ajustement et s'il n'aurait pas été possible d'utiliser au moins une partie de ces sommes afin d'éviter de toucher aux fonds et réserves comme c'est à nouveau le cas, et ce, dans un but de gestion prudente. En effet, Mme Durenne se dit très attachée à ce principe qui a toujours été la règle à l'ONE.

Enfin, l'intervenante constate que rien n'est mentionné dans cet ajustement à propos de la Réforme des milieux d'accueil. Pourtant, c'est l'occasion de revenir sur ce sujet car, entretemps, la Ministre devrait avoir rencontré l'ONE à propos de l'estimation budgétaire et du phasage des propositions de modifications. Mme Durenne souhaite des compléments d'informations à ce propos, notamment quant aux concrétisations possibles en 2017.

Mme Salvi remercie notamment la ministre et l'administrateur général de l'ONE pour les documents bien détaillés et fournis en temps et en heure. Cela permet de répondre aux principes de gouvernance et de transparence tout en passant de la parole aux actes.

La bonne gouvernance, c'est aussi se conformer aux remarques formulées par la Cour des comptes, même si cela engendre un coût de plus d'un million d'euros. Mme Salvi salue donc le Gouvernement qui a accepté d'augmenter une partie de la dotation de l'ONE à cet effet. La meilleure preuve provient de l'absence de remarque de la Cour des comptes à propos de la politique de l'enfance, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

La commissaire aborde les états généraux de l'enfance qui se sont clôturés le 13 juin dernier au sein de l'hémicycle du Parlement. Tout d'abord, pour réitérer ses excuses de ne pas avoir pu y assister étant donné sa présence obligatoire, à l'instar d'autres collègues, au Parlement de Wallonie, au même moment. Toutefois, les collaborateurs présents ont pu faire remonter les enjeux cruciaux qui attendent le secteur de l'enfance dans les tous prochains mois.

Il s'agit bien de viser le secteur de l'enfance et non pas uniquement l'ONE, puisque il ne faut pas se soucier uniquement de l'avenir de l'administration mais des réponses à apporter à des projets déterminants pour l'avenir de notre société (la prévention médico-sociale, le soutien à la parentalité, la qualité de l'accueil,...). Cela ne pourra se faire sans les personnes qui s'investissent dans cette belle compétence, que ce soit au sein de l'OIP mais aussi au sein du secteur associatif ou des pouvoirs locaux.

L'une des préoccupations relevées dans les in-

terventions de plusieurs orateurs concerne les difficultés rencontrées par l'ONE pour recruter des informaticiens. A cet égard, Mme Salvi sollicite un éclairage.

Du côté des bonnes nouvelles, Mme Salvi a pu également découvrir l'augmentation de 65.000 euros pour l'ouverture de minimum dix nouvelles places dans les milieux d'accueil pour les enfants en bas âge accompagnant leur parent détenu. Comme elle a déjà eu l'occasion de le dire, elle a consacré un rapport à la problématique de la santé dans les prisons au niveau du Parlement wallon. Elle rappelle que, bien qu'ils soient privés de liberté, les détenus n'en demeurent pas moins des citoyens devant être traités dans le respect des droits de l'Homme. Elle considère comme très important d'apprendre que dix nouvelles places vont se dégager et elle souhaite savoir comment ces places vont être réparties par rapport au réseau d'institutions pénitentiaires, en collaboration avec le SPF Justice, le cas échéant.

La députée acte un montant de 84.000 euros pour l'octroi de subsides à 12 lieux de rencontres « enfants-parents » supplémentaires. Par ailleurs, l'avenant n°6 au contrat de gestion traduit en partie les demandes formulées à travers l'initiative parlementaire consacrée au SAPSE (bébé dits « parqués »), ce dont elle se réjouit.

Mme Salvi conclut à propos de la réforme des accueillantes d'enfants conventionnées qui occupe les députés, au lendemain d'une manifestation du secteur. Elle demande un éclairage à la ministre en sachant qu'elle s'est engagée à aller au bout du dossier.

Mme Moureaux est satisfaite de pouvoir travailler sur cet ajustement budgétaire qui recevra le soutien du groupe PS dans la mesure où il découle de la déclaration de politique communautaire et de son exécution loyale.

Elle souligne positivement les allocations supplémentaires en faveur de l'accueil de crise, de l'accueil temps libre, du Fonds Cigogne et de la perspective d'ouverture de quatre centres périnataux supplémentaires.

Mme Moureaux revient sur l'évolution du dossier des accueillantes en demandant à la ministre d'apporter un commentaire quant aux évolutions budgétaires en 2017.

Sur la question des enjeux du secteur global de la petite enfance, la commissaire est impatiente de voir aboutir la réforme des milieux d'accueil. En ce sens et dans une certaine perspective, elle invite la ministre à préciser son évaluation des projections budgétaires à l'étude.

M. Doulkeridis demande des précisions quant à l'impact du statut des accueillantes sur l'ajustement budgétaire 2017, notamment en phase test pour 200 puéricultrices. De manière plus large, il

aimerait être informé des impacts budgétaires à venir et du rythme des avancées attendues par le secteur.

Mme la Ministre remercie les députés qui ont souligné la manière avec laquelle le Gouvernement a soutenu ses propositions afin de faire évoluer les politiques de l'enfance.

Elle note également les évolutions positives concernant le dépôt de la note technique qui permet d'éclairer le budget de l'ONE. Le transfert des budgets « enfance » vers la dotation de l'ONE permet de répondre à de nouvelles initiatives prises, dont le renforcement des SAPSPE (1,39 million d'euros pour 28 nouvelles places; 1,53 million d'euros pour le subventionnement à 100% des salaires; 84.000 euros pour 12 nouveaux lieux de rencontres parent-enfant; 46.000 euros pour un « chat » sos-enfants; 150.000 euros pour l'augmentation des dotations supplémentaires aux centres de vacances en faveur des enfants handicapés ou issus de milieux défavorisés). La Ministre souligne que ces éléments n'entraîneront aucune suppression de projets.

Par rapport aux budgets non consommés au sein de l'ONE, il s'agit principalement d'un montant de 1,8 million d'euros relatif aux vaccins. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de ne pas le réaffecter à d'autres politiques pour garantir la trajectoire SEC de l'ONE au travers du budget général de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, il permet de tenir compte des besoins en matière de ressources humaines et d'informatique au sein de l'Office.

Concernant la réforme des milieux d'accueil (MILAC), Mme la Ministre relève que les notes du conseil d'administration de l'ONE viennent de lui parvenir. L'inscription des moyens n'est pas prévue à l'ajustement mais bien à partir de 2018 et au-delà, en fonction des évaluations et des priorités qui auront été débattues avec le prochain Gouvernement, la commission et le secteur. L'objectif est bien de renforcer la qualité de l'accueil collectif ou familial, selon un phasage dans le temps.

Mme la Ministre confirme les actes posés par le Gouvernement afin de régulariser le quatrième trimestre. Pour ce faire, un budget de 1,07 million d'euros est inscrit à l'ajustement. En outre, 16 millions d'euros ont été prévus pour mettre en œuvre le Plan cigogne tandis que quatre services périnataux supplémentaires sont également mis en place.

L'ajustement permet également de mettre en œuvre la résolution votée par le Parlement à propos des SASPE (enfants dits « parqués ») et des rapports parents-enfants en prison.

L'intervenante aborde les questions relatives au statut des accueillantes conventionnées en rappelant que la mise œuvre du statut complet de salarié, fondée sur la convention paritaire 332, bénéficie bien des moyens prévus puisqu'au-delà des

quatre millions d'euros octroyés en 2016, quatre nouveaux millions d'euros ont été prévus à l'initial 2017.

Mme la Ministre confirme bien son engagement de poursuivre le travail avec la plateforme représentative du secteur afin que ce dossier ne souffre aucun retard. L'unanimité au sein de la commission démontre d'ailleurs la nécessité d'aller dans ce sens.

M. Parmentier, administrateur-général de l'ONE, constate que sous cette législature, c'est la première fois qu'il vient en commission au moment de l'ajustement du budget. La note technique est donc aussi une première qui pourra se renouveler si tel est le souhait des membres de la commission. Il se félicite aussi que la Ministre ait répondu à l'essentiel des questions parlementaires.

Il confirme ses propos concernant le non-consommé au sein du budget en matière de vaccins, de recrutements étalés sur plusieurs années et de personnel en matière informatique. Pour ce dernier, outre la convention signée avec l'Etnic qui permet de répondre à certaines demandes, l'ONE a besoin de ses propres informaticiens, fût-ce pour encadrer ou contrôler. Pourtant, comme il est très difficile de recruter dans ce secteur, faute de barème adapté, M. Parmentier lance un appel pour que le Gouvernement prenne en compte cette priorité dès la rentrée.

Il insiste particulièrement pour mettre en avant, auprès des parlementaires, les grands travaux relatifs à la réforme du secteur de l'enfance afin de corriger la grande discrétion médiatique. Il faudrait ainsi envisager un pacte d'excellence pour la petite enfance et rappeler la nécessité d'investir dès le plus jeune âge afin, notamment, de corriger des retards scolaires qui peuvent apparaître avant ou dès la naissance.

Il se dit heureux d'entendre que les états généraux de l'enfance visent bien l'ensemble du secteur et non le seul ONE qui reste un outil à son service.

Enfin, M. Parmentier souligne que des projets se mettent en place à Berkendael et à Lantin pour l'accueil d'enfants dont un parent est détenu, mais il souligne les retards dans le projet de la prison d'Haren, ce qui empêche actuellement de mettre en place l'unité mère-enfant.

M. Doukeridis remercie la ministre pour son plaidoyer en faveur du statut des accueillantes. Il entend que les moyens budgétaires étaient déjà prévus à l'initial 2017 et que le dossier est presque prêt pour débiter en septembre.

Le député réagit à propos de la place de la petite enfance dans le débat public. A son estime, il faut pouvoir prendre le temps d'appuyer cette demande dans un contexte politique et médiatique qui ne s'y prête pas forcément. L'objectif est bien de corriger les inégalités dès le départ avec une

concentration des moyens d'action, même si les premiers actes posés dans le cadre du pacte pour un enseignement d'excellence vont dans la bonne direction. C'est bien par la pression du débat public qu'à un moment donné, on peut réorienter des moyens.

Mme la Ministre réplique en indiquant que le dossier devrait entrer en vigueur en octobre ou novembre. Il existe deux types de pouvoirs organisateurs. Pour le secteur associatif, il faut d'abord signer une convention paritaire 332 tandis que pour le secteur public, un accord en comité C au niveau de la Région wallonne et de la Région bruxelloise est nécessaire afin de mettre en œuvre la réforme. Mme la ministre ne peut pas maîtriser le temps de la concertation indispensable et il y aura également lieu de finaliser le dossier au niveau du Gouvernement pour concrétiser le phasage de l'opération.

Elle considère que les propos de M. Doukeridis relatifs à l'enfance sont assez représentatifs de ce que pensent les membres de la commission. Le pacte d'excellence pour la petite enfance tel que suggéré n'est en rien une relance d'un processus mais plutôt l'attente d'excellence dans la petite enfance. Dans le cadre de ces enjeux, la réflexion sur la formation initiale des acteurs et des professionnels du secteur est essentielle.

B) Culture

M. Maroy salue les évolutions positives, notamment en ce qui concerne l'enveloppe de 3,2 millions d'euros destinée à la revalorisation des secteurs culturels en souffrance depuis plusieurs années suites aux nombreuses et sévères restrictions. Il se réjouit de ces moyens nouveaux permettant de dire que la ministre a tenu cette promesse.

Néanmoins, autant cette augmentation est importante, autant le député est très surpris que, ni l'exposé général, ni l'exposé particulier, ne livrent la moindre information concernant l'usage qui sera fait de cette somme.

L'exposé particulier se contente de mentionner qu'« une enveloppe de 3.200.000 euros de moyens nouveaux sera consacrée à un meilleur subventionnement des secteurs culturels. » tandis que le communiqué de presse publié par la Ministre début mai, suite à l'accord sur l'ajustement, indique simplement que « la majeure partie de ces moyens sera dévolue à l'emploi artistique, là où c'est possible (...). Les soutiens complémentaires atteindront 3,2 millions d'euros au total, dont deux millions viendront renforcer l'emploi artistique en arts de la scène (théâtre, musique, arts forains, danse...). Le solde sera réparti entre le secteur des lettres (bibliothèques, librairies...), du patrimoine (musées, arts plastiques, centre d'archives privés...), le socioculturel (centres culturels, centres d'expression et de créativité, éduca-

tion permanente) et le pluridisciplinaire. »

M. Maroy considère que ces informations manquent terriblement de précision et il invite la Ministre à indiquer de façon détaillée et complète comment ces montants seront répartis, selon quelles modalités et selon quel calendrier. Il demande également si l'ensemble de cette enveloppe sera distribuée par le biais des contrats-programmes et conventions, ce qu'il faut entendre exactement par « renforcer l'emploi artistique en arts de la scène », ce que sera la part réservée à l'emploi artistique, comment cette part sera identifiée et comment s'assurer que l'argent sera bien affecté à de l'emploi artistique.

Le commissaire souhaite aussi entendre la Ministre à propos du montant de 3,2 millions d'euros inscrit à l'AB 01.01.11 « Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes » afin qu'elle explique pourquoi ce montant n'a pas été réparti de manière précise dans les différentes divisions organiques.

Lors de l'initial 2017, M. Maroy rappelle que la Ministre avait réservé un traitement privilégié à quatre institutions culturelles à Charleroi qui ont reçu un million d'euros, en l'absence de transparence. Si ce constat ne met pas en cause la qualité de ces institutions, le commissaire se demande si la ministre va réitérer ce processus contestable ou si elle va privilégier des critères clairs, transparents et efficaces.

M. Maroy rappelle que le milieu culturel a subi un rabetage linéaire et aveugle de 1% en 2015 sans qu'il n'ait été rattrapé en 2016 et 2017. Ceci étant, venant d'entendre le souhait de la Ministre de revenir sur cette diminution, il demande une explication précise quant au processus, au délai et aux critères.

L'intervenant poursuit à propos des reconnaissances en attente pour de nombreux opérateurs ou par l'absence de moyens les accompagnant et s'interroge sur les évolutions attendues. Il met en avant le courrier que le secteur des centres culturels a fait parvenir par lequel il s'insurge de l'intention de la Ministre de passer par des appels à projets. A cet effet, il l'invite à préciser son approche.

M. Maroy pointe encore deux thématiques qui font parler d'elles de façon récurrente. Premièrement, il s'agit de la réforme des instances d'avis qui n'a pas abouti et qui oblige à prolonger, par décret, leurs mandats. Ensuite, l'opération participative et prospective « Bouger les lignes » se limite encore à un catalogue de bonne intentions sans phasage ni budgétisation.

Il est donc temps de passer à l'acte et de traduire les intentions dans des réalisations concrètes afin de sortir des nombreuses frustrations du secteur.

Mme Emmery remercie la ministre pour les précisions apportées afin de renforcer la lisibilité du budget. Elle salue à son tour l'augmentation des moyens destinés à la culture à hauteur de 3,2 millions d'euros mais elle aimerait dépasser la mise en scène du montant et bénéficier d'une analyse permettant le contrôle réel de l'action ministérielle.

La commissaire entend l'évocation du rattrapage d'1 % et l'indexation mais sans savoir clairement si ces éléments rentrent dans l'augmentation évoquée. En comptant 1,5 million d'euros destiné à corriger la première mesure, il resterait alors 1,7 million d'euros dont il faut préciser la portée en l'absence d'affectation au sein des différents articles de base.

Mme Emmery aborde le dossier des centres culturels et de la décentralisation de la culture en lien avec l'appel à projet qui vient d'être lancé. Elle se demande qui va pouvoir y répondre de manière sereine au vu de son caractère absurde. En effet, si la concurrence entre les projets est intéressante pour soutenir la qualité, il impose également un renforcement de la pression sur les équipes qui sont déjà soumises à une tension palpable.

L'attente va plutôt vers une meilleure application du décret tandis que le geste très positif de la Ministre visant à initier le financement de ce texte reste imparfait et l'accompagnement du secteur n'est pas optimal. A la lecture de courriers, Mme Emmery considère que la concertation n'est pas réelle avec le secteur, ce dernier y voyant un roman de Kafka.

La commissaire met en garde la ministre sur le risque de dégâts réels au sein des équipes qui ne comprennent pas toujours la portée des actes en lien avec des moyens supplémentaires. En un mot, la santé mentale de celles-ci préoccupe Mme Emmery.

M. Baurain relève que c'est rarement lors d'un ajustement budgétaire que l'on assiste à des changements radicaux. La plupart des mouvements sont plus souvent liés à une répartition différente des besoins en fonction des recommandations fournies soit par l'administration, soit par les instances d'avis.

Cela étant, il y a tout de même quelques petites touches politiques, et non des moindres, qui témoignent de la volonté de la Ministre d'imprimer sa marque et surtout d'apporter son soutien aux opérateurs à hauteur des moyens dont elle dispose et que le Gouvernement a accepté d'accorder.

A l'analyse des documents, le député a bien noté l'annonce d'une enveloppe complémentaire de 3,2 millions d'euros mais ceux-ci sont peu explicites sur la manière dont ils vont être dépensés. Suite à la présentation, les choses paraissent plus claires et c'est une bonne surprise qui est annoncée à travers la suppression du « 1 % » déjà évoqué par

ses collègues. Il salue au passage la primeur réservée aux parlementaires pour faire cette annonce.

A travers l'augmentation de moyens attribués à La Marlagne, le commissaire y voit plus qu'une restauration des briques. On sent que ce projet correspond bien à la vision humaniste, en améliorant l'accès aux personnes à mobilité réduite, en développant les résidences d'artistes et en améliorant cette perméabilité, chère à Mme la Ministre, entre culture et école.

Au-delà des modifications budgétaires, M. Baurain reste attentif à de nombreux enjeux telles les interpellations de l'ASTRAC et de l'ACC quant à l'avenir des centres culturels. Ces opérateurs sont loin de laisser la Ministre indifférente mais les commissaires attendent que cette dernière puisse faire une mise au point de la situation comme elle l'a toujours fait jusqu'ici. L'année 2017 sera également un rendez-vous capital pour le secteur des arts de la scène avec le dépôt des candidatures à un contrat-programme au 30 juin 2017.

Enfin, M. Baurain reconnaît qu'un tournant a été opéré dans la manière d'administrer les politiques culturelles grâce à une gestion conciliant l'écoute du terrain et la transparence dans l'octroi des moyens publics. Il veillera à ce que ce travail porte ses fruits.

M. Doulkeridis estime que le contexte politique est difficile à cerner entre l'ajustement et la fin du Gouvernement actuel. Cette clôture potentielle doit être mise à profit par la Ministre qui pourrait assainir les secteurs de la culture et de l'éducation permanente et laisser en héritage cette mise en ordre. Dans cette vision, le budget de 3,2 millions d'euros servirait à rattraper les retards et à repartir sur des bases saines. Le député invite la Ministre à préciser si c'est bien la façon dont elle envisage son approche, auquel cas il en serait très heureux.

En outre, il sollicite quelques explications complémentaires quant au devenir du Pathé Palace.

Mme Persoons admet que la situation est évidemment particulière avec une augmentation de crédits à hauteur de 3,2 millions d'euros mais un manque de transparence dans la répartition et des appels de tous les secteurs afin que les projets puissent se poursuivre, notamment dans les centres culturels.

Il faudrait donc encourager les services administratifs à perpétuer le travail alors que la mission des responsables politiques est de répondre aux attentes du terrain, spécialement dans le secteur culturel, où l'argent n'est pas disponible à foison.

Quant au courrier déjà évoqué par ses collègues, la députée estime incompréhensible l'appel à projet lancé dans un contexte où la mise en œuvre du décret n'est déjà pas simple et où

les concertations avec les communes doivent se mettre en place dans le cadre d'analyse de territoire, sans qu'il n'y ait de lien entre ces piliers (lecture publique, centres culturels, bibliothèques publiques, médiathèque). Finalement, Mme Persoons ne comprend pas bien la réflexion de la Ministre et elle estime que certains points du décret seront sans doute à revoir.

De manière générale, la remarque faite en matière d'enfance prévaut pour les compétences culturelles en ce qui concerne la faiblesse des explications des mouvements budgétaires et les différences entre les tableaux du projet de décret et l'exposé particulier. Mme Persoons demande à la Ministre d'apporter des précisions sur les transferts de crédits au sein des différentes divisions organiques.

La députée revient sur la négociation avec le secteur non-marchand et les propos du ministre-président selon lesquels des moyens supplémentaires ont été inscrits à l'ajustement à hauteur de cinq millions d'euros. Pourtant, des réunions prévues fin du mois de juin et début du mois de juillet ont été annulées, ce qui amène Mme Persoons à réclamer des réponses concrètes concernant la répartition de la provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale de ce secteur.

L'oratrice poursuit avec les 40 actions retenues par la Ministre dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes » en demandant si des implications directes se font au sein de cet ajustement et comment l'enveloppe sera engagée.

Réponses de Mme la Ministre Greoli

Sur l'avenir du Pathé Palace

Sur ce point, Mme la ministre renvoie à l'interpellation de M. Van Goidsenhoven (voir CRIc N°117-Cult16 (2016-2017) p. 9-11).

Sur les centres culturels

- Sur les 400 000 euros

Le gouvernement a augmenté le budget des centres culturels pour un montant de 400 000 euros. Des concertations avec le secteur ont été organisées avec les représentants de l'ASTRAC et l'ACC. Leur proposition était l'étalement de la mise en œuvre du décret pour laquelle, plus ou moins 225 000 euros sont nécessaires pour cette année.

Mme la ministre a donc pris acte que dans l'étalement de la mise en œuvre du décret sur les 400 000 euros disponibles (les fédérations représentatives du secteur lui faisaient la proposition d'utiliser 225 000 euros) et leur a, ensuite, répondu qu'elle garantirait le solde pour les centres culturels.

Pour les centres culturels subventionnés en activité générale pour moins de 83 000 euros, il leur

est demandé d'étaler sur la durée de leur contrat-programme, en prenant la moitié de la différence de ce qui est inscrit dans le décret, c'est-à-dire les 100 000 euros d'activités générales et de l'octroyer, et puis de prendre la moitié de la moitié et de l'octroyer, et ainsi de suite. Mme la ministre a marqué son accord sur cette application.

Par ailleurs, elle précise que la demande du secteur portait sur la pérennisation et la viabilité des deux fédérations représentatives (ASTRAC et ACC). Aussi Mme la ministre signale que dès cette année, les deux fédérations seront financées à hauteur de 20 %, ce qui signifie que dans les 400 000 euros, une partie des montants sont utilisés pour ce refinancement. Elle ajoute qu'il s'agit ainsi d'une anticipation des faits sur les différents centres culturels qui mettront, quant à eux 4 ou 5 ans pour arriver aux 20 % supplémentaires.

Pour cette année, Mme la ministre souligne qu'il lui restait 150 000 euros non utilisés. Elle déclare qu'il n'était pas question que cette somme n'aille pas aux centres culturels. En concertation avec le secteur, Mme la ministre a annoncé le 18 mai lors d'une réunion organisée par l'ASTRAC et l'ACC devant l'ensemble des centres culturels que ce montant de 150 000 euros serait utilisé en vue d'un appel à projets pour encourager les centres culturels qui feraient l'effort d'une extension de territoire.

Mme la ministre explique qu'elle a fait ce choix politique en vue de permettre de meilleures solidarités, des économies d'échelle et une réelle promotion de la collaboration entre les communes et les centres culturels. Elle a ainsi privilégié d'accorder, pour cette année, au travers de cet appel à projets un encouragement aux centres culturels qui avaient fait l'effort de négocier avec d'autres communes une extension de territoire.

Par conséquent, cet appel à projets ne vient pas se mélanger par rapport à l'accord relatif au refinancement structurel à partir des 400 000 euros et de l'étalement nécessaire dans le temps pour la mise en œuvre du décret, mais vient optimiser pour ne pas perdre l'enveloppe de 400 000 euros pour cette année et encourager ceux qui ont fait l'effort des collaborations et extensions de territoire.

Dans ce contexte, Mme la ministre estime avoir respecté les secteurs, respecté son engagement que les 400 000 euros aillent aux centres culturels, et refinancé les deux fédérations.

Mme la ministre déclare qu'elle est toujours à l'écoute des craintes du terrain et de leur perplexité, mais elle avoue avoir été un peu étonnée à la lecture de leur courrier.

- Sur l'enveloppe complémentaire de 3,2 millions d'euros

Mme la ministre rappelle que ce montant

est destiné aux politiques culturelles. Elle répète que la première décision consistera à rendre le pourcent qui avait été repris en 2015 de manière linéaire. Les secteurs ont donc été privés de ce montant pendant deux années. A cet effet, plus ou moins 1,4 millions seront nécessaires pour cette année.

Le reliquat (+ 1,7 millions) servira à de nouveaux projets pour mieux soutenir les opérateurs conventionnés ou contrat-programmés existants dans un souci d'équité et sur base de données objectives. Au premier plan figurera l'emploi artistique en pleine cohérence également avec Bouger les lignes, critère connu à l'intérieur des contrats-programmes et des contrats signataires. Le second critère concerne le soutien aux opérateurs qui accueillent des résidences d'artistes. Le troisième est un soutien renforcé aux opérateurs qui offrent un accueil spécifique aux groupes scolaires. Pour ce dernier point, elle précise que cela ne s'offrira pas aux opérateurs qui se limitent à une tarification préférentielle. Il s'agit donc bien d'un travail avec des groupes scolaires.

C'est donc l'occasion pour Mme la ministre à travers ces 1,7 millions et les trois critères, de mettre en évidence l'application de deux axes essentiels de Bouger les lignes et plus globalement aussi, du Pacte d'excellence : l'emploi artistique et la culture et la créativité dès le plus jeune âge.

Comme toutes ces données objectives sont connues du gouvernement à travers des contrats-programmes et des conventions, Mme la ministre explique qu'il n'y aura dès lors pas d'appel à projets. Cette mesure permet de faire une simplification administrative à laquelle elle tient aussi.

Mme la ministre rappelle que la plupart des conventions et des contrats-programmes visés dépassent 250 000 euros, et donc nécessitent un passage au gouvernement de l'ensemble des décisions.

Par ailleurs, elle souhaite que les 3,2 millions intègrent la base de son budget en 2018.

- Sur Bouger les lignes

Mme la ministre précise que pour cet ajustement budgétaire, il n'y avait pas besoin de moyens supplémentaires nécessaires.

- Sur les instances d'avis

Etant donné la finalisation de Bouger les lignes et les 40 actions nécessaires dans lesquelles se trouve la réforme des instances d'avis, Mme la ministre pourra y travailler dans les prochains mois d'autant plus que l'administration est chargée de lui faire des propositions. Les instances d'avis font parvenir à Mme la ministre leur rapport, le délai fixé au 30 juin ayant été légèrement prorogé afin de les finaliser.

- Sur le Centre de la Marlagne

Mme la ministre explique que les moyens

complémentaires ont été octroyés à la Marlagne pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais également pour mettre en évidence le lien culture-école.

Pour avoir été sur place et participé à des ateliers, Mme la ministre qualifie de remarquable le travail réalisé à la Marlagne.

- Sur l'accord du non-marchand

Mme la ministre précise qu'une fois l'ajustement voté, 5 millions supplémentaires seront inscrits dans l'enveloppe disponible pour la négociation d'un accord non-marchand. Elle tient à rappeler qu'un accord non-marchand est d'abord une négociation entre le patronat et les syndicats du non-marchand au travers d'une enveloppe définie par un gouvernement. Elle informe les commissaires que la réunion prévue le 27 juin a été annulée de manière unilatérale, ce qu'elle regrette. En ce qui la concerne, il n'y a pas d'affaires courantes en ce moment et dès lors, il n'y avait pas de raison d'annuler cette réunion. Elle prend acte que les négociations peuvent se poursuivre et elle s'en réjouit. Si l'ajustement est voté, elle estime que la manière la plus sereine d'aboutir est de dire aux syndicats et patronat du non-marchand de se rencontrer en vue de suggérer au gouvernement comment il conviendrait d'affecter ses moyens.

Répliques

M. Maroy apprécie que Mme la ministre réserve au Parlement la primeur de l'explication sur l'utilisation de ses crédits.

Par contre, le même intervenant ne comprend pas les explications de la ministre sur les centres culturels. Il ajoute qu'elles ne correspondent pas au courrier que ces centres leur ont adressé. Le secteur reproche ainsi à la ministre de passer par le système des appels à projets, ce qui occasionne des pressions inutiles, comme Mme Emmery l'a également pointé.

Il est heureux d'entendre que la ministre se concentrera sur des critères pertinents (emplois artistiques, résidences d'artistes et groupes scolaires) afin de répartir le montant de 1,7 millions. Il aurait été peut-être judicieux d'en ajouter l'un ou l'autre. Il a malgré tout certaines inquiétudes quand il entend la ministre affirmer que les données sont connues et précises, car le rapport final de la mission Kurt Salmon relatif au paysage théâtral en Fédération Wallonie-Bruxelles (Doc. 391 (2016-2017) n°1) avait mis en exergue l'extrême difficulté d'avoir des données dans le milieu culturel.

Il apprécie la simplification administrative mise en évidence par Mme la ministre, mais est perplexe quant à sa mise en œuvre. Il salue le fait que la ministre ait déclaré qu'elle avancerait rapidement sur la liquidation des moyens et en déduit que ce sera dès la rentrée.

Sur Bouger les lignes, il entend la ministre expliquer qu'il ne fallait pas de moyens supplémentaires. Il aurait souhaité qu'il en aille autrement sur ce projet qui a duré près de trois ans. Il regrette ainsi que dans le budget, il n'y ait toujours pas de traduction de cette opération.

Concernant les instances d'avis, le même commissaire considère que le texte (projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champs d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel - (Doc. 498 (2016-2017) n°1)) qui sera voté prochainement, est une espèce de rustine pour permettre aux instances de continuer à fonctionner. Il continue de penser que la ministre a fait les choses à l'envers et qu'elle aurait dû d'abord commencer à réformer les instances d'avis.

Mme Emmery prend acte du choix politique fait par la ministre pour les 150 000 euros et espère que Mme la ministre a mesuré les conséquences de sa décision puisque le secteur ne le voulait pas.

Ensuite, elle intervient sur le montant de 3,2 millions. Elle comprend qu'il n'y aura pas d'indexation malgré l'indexation salariale de 2 % prévue prochainement. Elle constate que cette non indexation qui n'est pas couverte par les 3,2 millions aura donc une portée négative sur les budgets des opérateurs.

La même commissaire a compris qu'un montant de 1,7 million irait vers les opérateurs conventionnés à travers une accentuation des critères d'emplois artistiques, de soutien aux résidences d'artistes et d'accueil des groupes scolaires. Dès lors, elle voudrait savoir quels autres secteurs et à concurrence de quel montant seront concernés par cette augmentation de budget à l'intérieur des conventions.

Par ailleurs, elle demande à Mme la ministre comment elle envisage de procéder à l'analyse des critères et principalement sur celui de l'emploi artistique. Comme il s'agit d'un budget à octroyer en 2017, elle demande si l'analyse concernera les nouveaux contrats-programmes, ceux existant à travers un budget de 2017 et s'il s'agit d'une opération *one shot*.

M. Doulkeridis aimerait avoir des explications complémentaires sur les 400 000 euros octroyés aux centres culturels. Il pense qu'il serait utile d'avoir un tableau sur cette répartition pour mieux comprendre (voir annexe n° 2).

Ce commissaire explique qu'il serait bien que les centres culturels puissent rattraper ce qui leur

a été pris et ce qui leur est dû. Il apprécie, même si elle aurait pu faire plus, l'utilisation de 1,4 millions pour rendre le pourcent qui avait été injustement enlevé. Il relève que dans ces secteurs, certains n'ont pas eu d'indexation depuis longtemps et regrette que cela ne soit pas corrigé. Il souligne qu'il y a donc beaucoup d'efforts à faire pour corriger ce qui était dû et légitimement attendu par des secteurs qui doivent travailler et continueront à travailler dans des conditions difficiles, même avec cette correction.

Sur les 1,7 millions par rapport aux 3,2 millions, il demande une clarification concernant l'appel à projets, sur les critères et le système mis en place.

Concernant les revendications sur les organisations des arts de la scène, il craint que les contrats-programmes en discussion risquent de ne pas aboutir. Il demande à être rassuré sur ce point.

Mme Persoons revient sur l'accord global par rapport aux 400 000 euros. Elle entend Mme la ministre dire qu'il y a un accord sur la répartition, mais elle constate que ce n'est pas ce que disent les fédérations qui demandaient une rétribution juste et équitable pour tous les centres.

Sur le choix de faire un appel à projets, elle souligne l'importance de l'accompagnement sur le terrain pour la transition du décret de 2013.

Sur les 3,2 millions et leur répartition, elle a bien compris qu'il ne s'agissait de nouveaux projets. Parmi les trois critères choisis, elle apprécie le lien culture-écoles. Elle interroge Mme la ministre sur les résidences d'artistes et sur les critères de leur reconnaissance en l'absence de décret en la matière.

La même oratrice demande la confirmation que le pourcent concerne tous ceux qui ont été retenus : opérateurs avec subventions non prévues par décret, musées, arts de la scène, archives, réseau public de lecture et bibliothèques, centres culturels. Elle considère que ce n'est pas toujours facile en termes de gestion publique de suivre l'ensemble des institutions qui dépendent aussi parfois de subsides communaux.

Mme la ministre répète qu'il n'y a pas de décret qui définisse les résidences d'artistes, mais par ailleurs, elles sont explicites soit à l'intérieur des conventions, soit des contrats-programmes. Le fait qu'elles ne soient pas définies en tant que telles, a permis d'avoir une vraie innovation. En effet, à partir du moment où elles ont été reconnues via des contrats-programmes ou des subventions au travers de ce qui était proposé par le terrain, l'administration et les cabinets précédents ont estimé que la définition et la manière dont elles étaient présentées, était suffisante à pouvoir garantir l'efficacité et l'octroi de subventions.

En ce qui concerne le refinancement d'acteurs

déjà reconnus (contrat-programmés ou conventionnés), Mme la ministre explique qu'il s'agit du choix du gouvernement sur base du souhait de rencontrer la demande exprimée par le terrain, en particulier les arts de la scène. Mais cela ne signifie pas qu'au travers d'autres lignes budgétaires, l'innovation ne peut pas être subventionnée ou supportée.

Mme la ministre va donner des explications complémentaires sur la répartition des 400 000 euros. Elle déclare tout d'abord qu'il y a une trajectoire budgétaire prévue, c'est-à-dire plus de 400 000 euros depuis l'initial 2017. La déclaration de politique communautaire prévoyait 500 000 euros en 2018. Aussi en 2017, les 400 000 euros n'étaient pas prévus. Huit centres culturels en 2017 avaient rentré leur dossier pour pouvoir être reconnus au travers du nouveau décret. Aujourd'hui, 13 demandes supplémentaires sont examinées et pourraient aboutir en 2018. Quand en concertation avec leurs membres, les deux fédérations représentatives ont réfléchi à l'utilisation des 400 000 euros, elles ont intégré le fait qu'en 2018, ils pouvaient en avoir maximum 13 de plus. Dans ce contexte, utiliser les 400 000 euros en 2017 à la stricte couverture des 100 000 euros ferait qu'en 2018, il y aurait eu un gros problème pour intégrer les 13 autres.

Mme la ministre ajoute que c'est la raison pour laquelle, il y a des étapes qui augmentent de moitié de la différence etc... de telle manière que ceux qui sont les premiers à être reconnus, ne risquent pas de manger l'enveloppe nécessaire à appliquer les mêmes critères, la même revalorisation et la même trajectoire à ceux qui viendront en 2018.

Pour Mme la ministre, il est évident que si dans une négociation de l'initial 2018, il y a plus que les 500 000 euros, l'on pourrait alors augmenter et accélérer la vitesse. Elle explique que lorsque le secteur lui a remis cette proposition de phasage sur l'ensemble de la durée des contrats-programmes intégrant la possibilité d'en intégrer d'autres dans la trajectoire, ils lui ont dit que pour le solde en 2017, il n'avait pas de proposition à lui faire, leur volonté étant que cette somme soit utilisée pour le secteur. Plusieurs centres culturels lui avaient fait part qu'ils travaillaient en principal à des extensions de territoire permettant ainsi des solidarités et empêchant la création de nouveaux centres culturels qui auraient coûté plus cher que la mutualisation au travers des extensions de territoire. Dans cette perspective, Mme la ministre a proposé, le 18 mai, devant les 118 centres culturels qu'elle voulait continuer à encourager les extensions de territoire via un appel à projets. Comme dans les prochaines années, le solde de cette enveloppe sera nécessaire afin de pouvoir intégrer les nouveaux, Mme la ministre fait ainsi un appel à projets qui portera sur des moyens nécessaires, possibles et disponibles sur 2017 et 2018 égale-

ment. Elle pense que, globalement, les fédérations ont fait leur travail et qu'en ce qui la concerne, elle a appliqué strictement ce qui lui était proposé. Ce faisant, elle a veillé avec le solde à ne pas encourager la création de centres culturels supplémentaires, non pas parce qu'elle estime qu'il n'en faut pas en plus, mais surtout pour récompenser ceux qui font un travail d'extension de territoire. Elle entend bien, comme M. Maroy l'a souligné, que certains ne sont pas contents du choix opéré, mais beaucoup d'autres apprécient que ces 150 000 euros soient affectés à l'extension de territoire.

Mme Emmery comprend que le secteur n'a pas fait de proposition sur l'affectation du solde sauf pour rester dans le périmètre des centres culturels. Toutefois, elle demande si leur proposition n'était pas simplement de ne pas appliquer les paliers.

Mme la ministre dit que les centres culturels sont attentifs non seulement à ce que cela se passe bien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais en plus, leurs Fédérations sont attentives à ne pas mettre les communes en difficultés quand Mme la ministre, grâce au budget alloué, peut faire un pallier de 8 % en 2017 de revalorisation générale des centres culturels et encore 8 % en 2018. Aussi peut-être qu'au sein des centres cultures et des conseils d'administration des centres culturels, les représentants communaux y ont été également attentifs. Par ailleurs, elle répète si les 400 000 euros avaient été utilisés à une revalorisation linéaire, ils auraient mis en difficulté les budgets des communes et de la Fédération ainsi que les 13 dossiers de reconnaissance pour 2018.

M. Doulkeridis demande des indications sur les extensions concernées des centres culturels.

Mme la ministre explique que cela dépend du maillage existant et qu'il y a une série de centres culturels qui ont travaillé à des extensions sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

En ce qui concerne les résidences d'artistes et le travail avec des groupes scolaires, Mme ministre précise que l'on retrouve la même chose dans le secteur des lettres, le secteur des arts plastiques, etc. Par conséquent, ces critères peuvent être utilisés aussi dans une lecture des conventions et des contrats-programmes dans d'autres secteurs. Elle répète que c'est sur base des mêmes critères que l'ensemble sera analysé. Elle annonce que son cabinet va reprendre les contrats-programmes et les conventions existantes et, en aucun cas, des nouveaux contrats-programmes ou des nouveaux projets. Sur base de ces trois critères, sera déterminée la manière de les affecter dans l'ensemble des politiques et ce, en toute transparence.

Sur les nouveaux contrats-programmes à examiner, elle informe qu'elle va recevoir prochainement l'ensemble des résultats des commissions d'avis et qu'elle pourra alors les analyser. Elle rappelle que les demandes initiales représentent 150

% du budget disponible, ce qui entraînera nécessairement à l'initial 2018 des discussions sur le budget des arts de la scène.

M. Maroy relève que dans les arts de la scène, contrairement aux autres secteurs, les critères sont clarifiés

Ensuite, si la ministre amène 3,2 millions de moyens nouveaux, il souligne qu'une partie non négligeable ne fait que réparer une saignée opérée en 2015 et qui n'avait pas été compensée les années suivantes. Rendre ce pourcent représente ainsi 1,4 millions en 2017, mais il constate qu'il n'y a aucune garantie qu'il en aille de même en 2018.

Mme Emmery demande la confirmation que le montant de 1,1 millions sur les 3,2 millions sera consacré aux arts de la scène pour amplifier les critères d'emplois, de résidences d'artistes et l'accueil des groupes scolaires. Par rapport à ces critères, elle sait qu'ils vont être appliqués dans le cadre des contrats-programmes actuels, mais pas dans les nouveaux qui vont sortir leurs effets en 2018. Elle reste perplexe quant à la grille d'analyse vu que ces critères ne sont pas si évidents.

Mme la ministre s'est engagée en janvier 2017 face au secteur des arts de la scène à se battre pour obtenir les moyens supplémentaires nécessaires, ce qu'elle a obtenu avec l'aval de l'ensemble du gouvernement. La première revendication de l'ensemble des secteurs était que ce pourcent soit rendu, ce qui est chose faite. Il est évident pour Mme la ministre, si elle poursuit ses fonctions de ministre de la culture, que dans sa base initiale 2018, l'ensemble de ces nouvelles possibilités sera repris, sous réserve de l'autorisation du gouvernement comme n'importe quel montant des budgets. Par ailleurs, elle précise que la notification du gouvernement ne dit pas que ces moyens sont limités.

A partir du moment où il y a ce nouveau décret des arts de la scène, les critères pour l'octroi du 1,5 millions restants sont explicites et sont dorénavant des critères objectifs utilisés pour les nouveaux contrats-programmes qui vont être signés.

Elle reconnaît qu'auparavant, ces critères n'étaient pas définis, mais dans la majeure partie des contrats-programmes, il y avait l'inscription soit de la part déterminée pour l'emploi artistique, soit pour les résidences d'artistes ou à des collaborations avec des écoles. Elle ajoute que c'est sur base des données dont elle dispose que ces critères pourront être établis. Comme la ministre en dispose dans un certain nombre de contrats-programmes ou de conventions, elle estime qu'il s'agit de la preuve que ces institutions, ces acteurs-là de terrain avaient décidé d'y mettre la priorité. Si cela ne se trouve pas dans certaines conventions ou certains contrats-programmes, cela signifie que ces acteurs-là n'avaient pas décidé d'y

mettre la priorité. Il s'agit donc d'un critère qui lui permettra de mettre en évidence ceux qui, dès le départ, de leur convention ou de leur contrat-programme, avaient décidé d'en faire une priorité. Une fois que cela sera décidé, Mme la ministre pense qu'elle pourra le justifier en toute transparence. Elle ajoute qu'elle n'a aucune difficulté à ce que soit publié l'ensemble des subventions qu'elle octroie.

De la même manière, elle assume complètement le million supplémentaire octroyé aux 4 institutions de Charleroi dont 2 musées pour lesquels les sommes sont récurrentes et 2 institutions des arts de la scène dont les montants ont été réexaminés dans le cadre de leur nouveau contrat-programme et dont les sommes n'étaient en rien récurrentes. Elle conclut qu'effectivement, il y avait des raisons pour ces 4 institutions aient enfin les moyens nécessaires à l'efficacité et à la grandeur de la politique culturelle qu'elles mettent en œuvre.

M. Maroy craint le manque de transparence dans l'analyse des critères et insiste pour que Mme la ministre s'engage à ce que les montants soient transparents et qu'ils soient communiqués au Parlement.

Mme la ministre lui rappelle que l'ensemble des subsides octroyés sont consultables sur culture.be et dès lors, qu'ils sont toujours transparents.

Mme Emmery conclut la discussion générale en déclarant qu'il s'agit d'une très belle chose de pouvoir voter un budget culture avec une telle manne supplémentaire, les questions posées l'étaient dans un souci de transparence à l'égard de la destination des montants par rapport au besoin des secteurs.

La discussion générale est close.

5 Examen des divisions organiques

Division organique 06 « Cabinets ministériels » - Programme 3, activité 32

Ce point n'appelle pas de commentaire

Division organique 11 « Affaires générales » - Programme 1, activités 12 et 18

Ce point n'appelle pas de commentaire

Division organique 15 « Infrastructures » - Programme 0, activité 01 - Programme 2

Mme Emmery demande des explications sur les mouvements dans les loyers de biens immobiliers culturels et plus précisément, sur l'état d'avancement des différents dossiers que ce mouvement concerne.

Mme la ministre explique que la variation de ce crédit est justifiée par l'indexation des loyers, la suppression de l'exonération partielle des précomptes immobiliers sur les biens à vocation culturelle en Région de Bruxelles-Capitale (article 14 de l'ordonnance du 22 décembre 1994). Cette exonération a été décidée par la Région de Bruxelles-Capitale fin 2015, mais avec une application au début 2015. Le montant de 341 000 euros a été calculé sur base d'une extrapolation du montant payé avec l'exonération, mais en tenant compte des années précédentes. Dans le cadre de la préparation de l'ajustement, cette augmentation de crédit a été acceptée sans compensation.

M. Knaepen souhaite des précisions sur l'activité 26 Théâtre national et plus précisément sur l'AB 52.10.26 où 88 000 euros doivent permettre de payer anticipativement le premier trimestre du remboursement du *leasing* tel que le prévoit le contrat.

Mme la ministre répond que la convention de location au financement du Théâtre national entre le Théâtre national Belfius Immo et la Fédération Wallonie-Bruxelles implique que les loyers soient payés le 1er jour calendrier de chaque trimestre or la direction générale des infrastructures ne dispose pas suffisamment tôt des moyens budgétaires de l'année suivante pour effectuer le premier versement avant le 30 décembre de l'année en cours. Le crédit supplémentaire de cet ajusté permettra de payer anticipativement le premier trimestre et donc d'être dans les bonnes règles du *leasing*.

Division organique 19 « Enfance »

A l'AB 41.01.11 « Dotation à l'ONE », **Mme Durenne** demande à quoi correspond précisément le montant de 1,83 million d'euros d'augmentation de la dotation à cet ajustement et quelle est la part d'indexation dans cette somme et celle relative à l'application du contrat de gestion.

Par ailleurs, dans la mesure où l'avenant n° 6 au contrat de gestion de l'ONE, publié le 26 avril dernier, prévoit plusieurs investissements, la commissaire s'interroge sur la manière de mettre le montant total de ces investissements (2.920.276 d'euros) en relation avec la répartition de 2.921.000 d'euros dont a bénéficié l'ONE en cours d'année. En outre, elle aimerait savoir pourquoi le budget de l'ONE prévoit, en ce qui concerne l'avenant n°6, un montant de 2.954.000 d'euros et comment expliquer l'écart de 33.724 euros.

En réponse à Mme Durenne, **Mme la Ministre** constate que les écarts entre certaines données peuvent s'expliquer par les différences d'arrondis. Quant à l'écart de 33.724 euros cité, il est lié à la prise en compte de l'indexation

La variation de 1,835 million d'euros se justifie ainsi :

- 33.000 euros d'indexation ;
- 1,066 million d'euros pour l'impact du 4ème trimestre ;
- 59.000 euros pour l'impact sur une année n d'une indexation sur une année n-1 (indexation boîte aux lettres - charges de personnel de l'ONE) ;
- 392.000 euros pour le Fonds cigogne (ouverture des places au 4ème trimestre 2017) ;
- 285.000 euros pour l'indexation des frais de fonctionnement.

En abordant le crédit de 2,57 millions d'euros alloué à la question des bébés dits « parqués », **Mme Durenne** demande s'il n'avait pas été question d'un montant total de sept millions d'euros divisé en deux, entre les Ministres Greoli et Mardrane, à savoir 3,5 millions. Si tel est le cas, il y a lieu d'indiquer si le million de différence est alloué à une autre politique ou à la même politique mais d'une autre manière et selon quelles modalités.

Mme la Ministre répond que 2,9 millions d'euros sont consacrés au SASPE. A ce montant est ajouté d'autres projets en matière de mutilation génitale, de séparation parents-enfants, de lieux de rencontres et du « chat » sos-enfants, pour atteindre la part octroyée à la ministre dans les sept millions supplémentaires.

A cet égard, l'oratrice informe les commissaires de l'existence d'un soutien à un projet pilote au CHC de Liège (150.000 euros) en faveur d'une équipe pluridisciplinaire intervenant en amont du risque d'enfant dit « parqué ». Si l'efficacité est prouvée, on pourra ainsi disposer du maillon manquant de la chaîne.

Mme Durenne constate, sur base de la note technique de l'ONE, que les frais d'Avocats et Experts augmentent de 115.000 euros, via un transfert de l'article B 632.11 « Milieux d'accueil », en raison du marché « conseil juridique spécialisé » pour le statut des accueillantes, souhaité par tous. Pour rappel, le montant inscrit à l'initial 2017 s'élevait à 120.000 euros. En conséquence, elle demande s'il faut envisager l'addition des deux montants à hauteur de 235.000 euros pour étudier la manière de créer et d'implémenter un statut pour les accueillantes. A cet égard, elle relève que le montant initial paraissait déjà élevé comme elle l'avait soulevé à l'époque alors que le dossier semble avancé maintenant. Elle souhaite que la Ministre apporte un complément d'informations.

Mme la Ministre indique qu'un transfert de l'article 632.11 a été opéré pour allouer 115.000 euros supplémentaires à l'article 624.01 du budget de l'ONE afin d'atteindre 235.000 euros et d'avoir le contrat d'avocat et d'expertise néces-

saire à l'implémentation et au suivi du statut des accueillantes.

Mme Durenne déplore que le budget soit malheureusement à nouveau présenté avec un mali de 2,178 millions d'euros, à nouveau couvert par l'utilisation de plusieurs réserves. Cependant, lorsque qu'elle analyse les sommes indiquées pour l'utilisation de ces réserves, les montants sont différents des montants présentés à l'initial. Cela va même parfois du simple au double, notamment en ce qui concerne la réserve disponible « Fonds des Bâtiments » utilisée à hauteur de 1,165 million d'euros à l'initial et pour un montant de 585.000 euros avec cet ajustement, soit une différence de 580.000 euros.

La question est de savoir comment expliquer ces différences de montants et ces mouvements, concernant l'utilisation des réserves entre l'initial et l'ajusté. La députée souhaite avoir une présentation claire de la situation de ces réserves et les tableaux d'évolution de ces réserves sur les cinq dernières années. À politique inchangée, elle demande combien de temps la situation actuelle pourrait perdurer avant que les réserves ne soient épuisées, si tel n'est pas déjà le cas.

Avec l'accord de Mme la Ministre, le tableau est joint au présent rapport (annexe n° 3).

Au programme 2, Mme Durenne se réjouit de l'inscription de 300.000 euros destinés à l'ouverture de quatre services périnataux supplémentaires. A cet égard, rejointe par Mme Persoons, elle sollicite quelques explications supplémentaires (situation, choix, nombre de places, missions).

Mme Salvi aborde à son tour l'AB 41.01.11 concernant l'octroi de subsides à douze lieux de rencontres enfants-parents. Elle aimerait connaître le processus de sélection des lieux de rencontres, l'existence éventuelle d'un appel à projets et la manière dont va s'organiser la répartition des lieux.

Mme Persoons s'interroge et attire l'attention de la commission sur les différences de chiffres qui apparaissent en comparant le budget général des dépenses et l'exposé particulier de la ministre. Ainsi, par exemple, la dotation à l'ONE est fixée 375,48 millions d'euros dans le premier et 372,6 millions d'euros dans le second. Ce constat se répète à plusieurs endroits et mérite une attention particulière avant le vote des projets de décret.

Mme la Ministre précise que l'exposé particulier ne reprend que les variations de crédits, à l'exclusion des redistributions, ce qui explique les différences de données. Ceci étant, le Parlement ne vote pas sur les exposés particuliers.

Quant aux services périnataux, l'objectif est de renforcer le secteur de l'accompagnement périnatal avec quatre nouveaux services qui auront pour mission de soutenir la création et le développement du lien parents-enfants en usant d'une

approche psycho-médico-sociale. À l'issue du vote de l'ajustement, l'ONE lancera un appel à projets et choisira les services qui permettront de couvrir Bruxelles et la Wallonie tout en tenant compte du taux de pauvreté de la population et de la localisation des services déjà subventionnés.

Mme la Ministre indique que l'ONE a également géré le processus relatif aux lieux de rencontres « parents-enfants ». Son conseil d'administration, réuni en juin, a décidé de l'attribution d'une dizaine de subventions à des projets sans que la ministre n'interfère à aucun moment.

M. Parmentier, administrateur général de l'ONE, ajoute que tous les projets recevables ont été retenus. Par ailleurs, six nouveaux lieux de rencontre sont également attendus en 2018 (la liste figure à l'annexe n° 4).

Il attire l'attention sur le fait que certaines modifications ou diminutions de crédits pour le Fonds des bâtiments sont liées à des retards de travaux à La Hulpe. Dans l'attente, la réserve reste disponible pour 2018 et n'est pas utilisée pleinement en 2017. Le même raisonnement prévaut dans le secteur informatique.

Mme Persoons réagit encore par rapport au remboursement à 100 % d'analyses visant à repérer des cas d'handicap du futur bébé, tel que décidé par le Gouvernement fédéral. Elle considère, avec les gens du terrain, que ce service est important avant la naissance pour aider les parents.

Division organique 20 « Affaires générales-culture »

Ce point n'appelle pas de commentaire.

Division organique 21 « Arts de la scène »

Mme Salvi demande des éclaircissements sur l'augmentation de 60 000 euros à l'AB 12.39.12, ce qui représente plus ou moins 54 % de cette DO sur des dépenses relatives à la promotion des arts de la scène.

M. Maroy intervient également sur cet AB. Il rappelle la justification de l'exposé particulier :

- « Compensation de la DO 21 AB 33.47.25 : 25 kEUR CE-CL pour le défraiement des artistes aux Rencontres Théâtre jeune public de Huy
- Compensation de l'AB 33.01.10 de la DO 11 : 25 kEUR CE-CL pour le festival Propulse
- Compensation de l'AB 33.09.41 de la DO 20 : 9 kEUR CE-CL pour la vitrine Chanson à l'école 2017. »

Il demande à Mme la ministre d'indiquer sur base de quels critères ces trois opérations ont été sélectionnées et si elle peut donner quelques précisions quant au festival Propulse, car il pense que celui-ci est également soutenu par le ministre Madrane.

Mme la ministre explique qu'il y a 25 000 euros qui viennent pour le défraiement des artistes et des techniciens aux rencontres « Théâtre jeune public ». Elle rappelle que jusqu'à présent, les artistes et techniciens qui étaient aux rencontres de Huy, n'étaient pas payés et donc elle a tenu dans le cadre de la dynamique de reconnaissance du travail et de l'emploi artistique, dans la juste rémunération des artistes, à mettre les moyens nécessaires en vue d'un défraiement des artistes dans la cadre des rencontres de Huy.

Il y a 25 000 euros de soutien au festival Propulse. Elle rappelle que Propulse 2017 représente un budget total de 100 600 euros de la Communauté française (service diffusion) auquel s'ajoute 25 000 euros du ministre Madrane et 6000 euros de la SABAM.

Par ailleurs, il y a aussi 9000 euros qui vont à la vitrine de Chansons à l'école qui sera relancée en 2017 du 16 au 20 octobre. Il y aura trois lieux pour cette vitrine : la Montagne magique, la maison qui chante et le Petit théâtre Marcellis. Il s'agit de mettre en évidence non seulement le théâtre, mais aussi la chanson jeune public car l'apprentissage de la musique et du chant en particulier dès la petite enfance et dès l'enfance, lui semble essentiel.

Division organique 22 « Lettres et livres »

Mme Emmery demande à partir de quand seront effectives les nouvelles reconnaissances de bibliothèques annoncées.

M. Maroy constate que l'AB 43.13.15 Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture a vu ses moyens subir, en cours d'année, une répartition d'un montant de 1 814 000 euros (passant de 10 946 000 euros à 9 132 000 euros). Il s'agit des subventions aux bibliothèques de droit public reconnues dans le cadre du décret de 2009. Il aimerait davantage d'informations à ce sujet.

Mme Salvi ajoute qu'à l'occasion de la présentation du rapport du réseau public de la lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme la ministre a annoncé que de nouvelles bibliothèques allaient être reconnues. Elle aimerait savoir comment cela allait s'opérationnaliser.

Sur l'application et le financement du décret du 30 avril 2009 - Reconnaissance de cinq nouvelles bibliothèques, **Mme la ministre** précise que

le 29 mai dernier, elle a reçu le groupe de travail dont elle avait demandé la constitution au secteur des bibliothèques publiques. Lors de cette présentation de leurs propositions de nombreux éléments ont été abordés.

Tout d'abord une série de modifications très pratiques du décret du 30 avril 2009 et de l'arrêté d'application du 19 juillet 2011 ont été proposées afin de rendre la mise en place du décret plus simple et moins contraignante. Il s'agissait essentiellement de tendre vers davantage de simplification administrative. La majorité de ces modifications avaient d'ailleurs été abordée lors de l'évaluation du décret remise en juin 2016. Autre élément évoqué, le phasage de la reprise du processus de reconnaissances afin de ne pas se retrouver dans une situation budgétairement et administrativement ingérable puisque les évaluations des plans quinquennaux arrivés à échéance sont reportées depuis plusieurs années. Il est toujours prévu que les modifications de ce décret et de son arrêté d'application soient mises en place et effectives en 2018.

Et enfin, le groupe de travail a remis quelques propositions d'économies budgétaires pour la suite du processus de reconnaissance. Les estimations proposées évoquent une augmentation de budget de 2 600 000 euros sur les quatre prochaines années au lieu de 3 500 000 euros prévus par une application stricte du décret.

Actuellement, 38 opérateurs de Lecture publique ont introduit un dossier en ordre et attendent leur reconnaissance dans le décret du 30 avril 2009. Parmi ces 38 dossiers, 5 opérateurs n'étaient même pas reconnus dans le décret de 1978. Ce sont les 5 bibliothèques que Mme la ministre a décidé de reconnaître prioritairement dès cette année. En plus de la reconnaissance de ces 38 opérateurs, Mme la ministre doit également s'atteler à débloquent le renouvellement des opérateurs déjà reconnus et le gel d'autres dispositions comme le fait d'aligner les subventions avec les éventuelles évolutions de population. Ce sont toutes ces actions qui demanderaient une augmentation du budget de plus de 3 500 000 € en 4 ans. Mais elle tient à rappeler ici que, comme pour d'autres secteurs, elle doit encore et toujours composer avec l'adoption d'un décret dont les moyens budgétaires n'étaient pas assurés lors de son adoption.

La diminution importante des frais de fonctionnement connue en 2015 a été corrigée dès 2016. Comme pour les autres secteurs, en 2016 et cette année, les subventions de fonctionnement n'ont été diminuées que de 1 % par rapport aux montants nominaux inscrits dans les conventions ou contrat-programmes.

En ce qui concerne les projets menés pour encourager la fréquentation des bibliothèques, elle peut citer le projet Lirtuel, mené en partenariat

avec un grand nombre d'opérateurs, et qui permet à tout usager inscrit en bibliothèque d'emprunter gratuitement des livres numériques. D'autres outils récents existent, tel « Eurêkoi », qui permet à tout un chacun d'interroger les bibliothécaires via le net sur n'importe quel sujet. Enfin, le Service de la lecture publique et les bibliothèques publiques travaillent énormément à la mise en réseau des opérateurs et des actions plus ciblées sont menées, notamment pour promouvoir la lecture en prison ou dans le cadre de collaboration avec d'autres institutions comme l'ONE. Les partenariats avec les écoles sont également très nombreux et une actualisation d'un « contrat lecture » passé entre une classe et une bibliothèque est en train d'être organisée.

Relevant que les reconnaissances et subventionnements se feront en 2017, **Mme Emmery** se demande si un amendement ne devrait pas être apporté au décret-programme puisqu'il prévoit qu'aucune reconnaissance ne sera opérée en 2017.

Mme la ministre indique que cela ne figure pas dans le décret-programme, car un décret *sui generis* le prévoira.

M. Prévot remercie la ministre pour ces réponses très précises.

Division organique 23 « Education permanente » - Programme 1, activité 11 et 12 - Programme 3

Mme Emmery demande si l'évaluation du décret à l'heure actuelle est disponible et si elle permet d'anticiper les besoins et les modifications budgétaires à venir.

M. Maroy indique que l'AB 33.06.31 Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 qui a vu, en cours d'année, ses moyens bénéficier d'une répartition d'un montant de 18 012 000 euros voit ses moyens augmenter de 156 000 euros (passant, au total, de 31 126 000 à 49 294 000 euros). Il s'agit de la subvention non-marchand. Il profite de l'occasion pour plaider en faveur, dans un but de transparence, d'une remise à plat des subventions en matière d'éducation permanente.

Mme la ministre précise que le processus d'évaluation du décret éducation permanente est en cours. Le secteur ne devrait pas tarder à lui remettre des propositions. Elle rappelle que cette évaluation se fait sur base de deux parties, une évaluation sur l'applicabilité du décret actuel et une évaluation avec l'aide d'un opérateur universitaire pour évaluer l'impact sur les publics visés.

En ce qui concerne l'évaluation des contrats-programmes et en particulier, le fait que jusqu'à l'heure actuelle, un certain nombre d'associations et de mouvements sont plus proches de partis politiques que d'autres, elle déclare que la dynamique

du secteur de l'éducation permanente les a reconnus dans ce cadre-là et qu'on verra après l'évaluation si des clarifications doivent être opérées.

M. Maroy acte avec satisfaction que la ministre entrouvre une porte à la possibilité de mettre enfin les choses à plat pour une évaluation.

Division organique 24 « Patrimoine culturel »

Ce point n'appelle pas de commentaire.

Division organique 25 « Audiovisuel et multimédia » - Programme 1, activité 13 - Programme 2, activité 21

M. Maroy relève que l'AB 41.03.21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel voit ses moyens augmenter de 57 000 euros (passant de 18 450 000 euros à 18 507 000 euros et que l'exposé particulier le justifie de la manière suivante :

- « Indexation du crédit suivant les paramètres du Bureau fédéral du Plan (indice général des prix à la consommation)
- Augmentation de la contribution au fonds de soutien au cinéma européen EURIMAGE
- Compensation vers la DO 20 AB 33.14.71 (transfert des conventions Transculture et Imal). »

Il demande des précisions sur ce fonds de soutien Eurimage.

Mme la ministre précise que pour la contribution de la Belgique à Eurimage pour l'année 2017, le calcul global des contributions des Etats membres a été fait en appliquant ainsi que décidé par le Conseil de l'Europe pour l'ensemble de ses budgets, le principe d'une croissance nominal de zéro. Le montant total des contributions pour 2017, soit 23 535 euros est en légère augmentation. La répartition de la charge des contributions entre les Etats membres a été faite en application d'une nouvelle méthodologie de calcul basée sur l'évolution des 4 critères suivant : population et PIB, volume de coproduction majoritaire et minoritaire, projets éligibles au montant demandé, soutien à la coproduction. Les calculs sont effectués sur des moyennes de trois ans pour le critère 1 (2012-2014), de 10 ans pour le critère 2 (2005-2014) et de 10 ans pour les critères 3 et 4 (2006-2015). Cette méthode a été approuvée par le comité de direction du fonds en 2010 et mise en œuvre progressivement de 2011 à 2015 selon des dispositions transitoires. Certaines contributions, dont la Belgique, avaient subi en 2016 une variation importante du fait que la période transitoire était pour elle achevée. La nouvelle méthode de calcul s'applique dans son intégralité pour ce qui nous concerne à partir de 2016. Pour la Belgique, les contributions en 2017 s'élèvent à 1 473 783 eu-

ros avec une différence pour la Communauté française de + 26 898 euros.

Division organique 27 « Arts plastiques »

Mme Emmery aimerait connaître l'état d'avancement des arrêtés relatifs au décret arts plastiques.

Mme la ministre explique que pour l'instant, l'administration y travaille.

Division organique 28 « Décentralisation culturelle »

M. Maroy demande si l'enveloppe des 3,2 millions profitera également aux Centres d'expression et de créativité (CEC).

Mme la ministre rappelle qu'en 2017, une enveloppe supplémentaire de 125 000 euros a déjà été dégagée pour leur revalorisation, ce qui permet de couvrir à 80 % l'exécution du décret. Par ailleurs, dans les 3,2 millions, rien n'est prévu par rapport aux CEC puisque le pourcentage ne leur avait pas été appliqué. En outre, les CEC ne font pas partie de ceux éligibles au solde des 3.2 millions.

M. Maroy déclare que ces 125 000 euros ne représentent que 5000 euros par CEC, ce qui n'est pas grand-chose. Il met en exergue que ce secteur doit souvent faire appel au bénévolat et espère qu'en 2018, Mme la ministre fera en sorte que ce 100 % du décret soit couvert.

6 Vote

Par 7 voix contre 5, la commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017– *partim pour les matières relevant de ses compétences*.

La confiance est accordée au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La Rapporteuse,

Le Président,

I. EMMERY

PH. KNAEPEN

ANNEXE 1 : ETAT FINANCIER DU MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT

[illegible]

ANNEXE 2 : CENTRES CULTURELS

Annexe : centres culturels

	Montant 2016	Montant 2017
CC		
Fosses la Ville	63197,38	77918,43
Jodoigne	70585,36	82351,22
Leuze en hainaut	64534,69	78720,81
Ittre	78606,17	87163,7
Aubange	77477,49	86486,49
CCBW	508355,13	549023,54
Ath	426393,03	460504,47
Colfontaine	79048,56	87429,14
Cout annuel	1368197,81	1509597,8
Fédérations		
Astrac	44550	53460
ACC	104900	125880
Cout annuel	149450	179340
Total surcout 2017		171289,99
Appel à projets - cout maximum		228710,01
Total budget disponible 2017		400000

ANNEXE 3 : TABLEAUX DES RÉSERVES ET PROVISIONS À L'ONE

3 A) Réserves indisponibles

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
13125000 Réserves indisponibles Fonds Mirguet	570,16	570,16	570,16	570,16	570,16
13110000 Réserves indisponibles infl.Cap. Fonds Houtman	5 518.021,63	5 518.021,63	5 518.021,63	5 518.021,63	5 518.021,63
Total (A)	5 518.591,79	5 518.591,79	5 518.591,79	5 518.591,79	5 518.591,79

3 B) Réserves disponibles

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Réserves "non utilisables"					
13320000 Réserves disponibles Avances provisionnelles :	561.597,07	560.321,43	555.303,68	515.056,28	510.806,28
13330000 Réserves spéciales Loterie Nationale	596.168,04	714.476,66	683.688,83	676.021,71	149.454,95
13331000 Réserves spéciales Legs Lohest	253.644,22	264.156,15	275.116,18	286.076,21	286.076,21
13332000 Réserves spéciale Legs Henri Jaspar	6.182,75	6.320,05	6.463,22	6.606,35	6.606,35
sous-total réserves non utilisables	1.417.592,08	1.545.274,29	1.520.571,91	1.483.760,55	952.943,79
Réserves "utilisables"					
13301000 Réserves disponibles Alim. fonds locaux consultations	1.067.789,25	880.007,36	708.193,17	823.863,11	559.617,89
13302000 Réserves disponibles Alimentation fonds des Bâtiments	2.950.969,16	2.787.283,34	2.653.770,09	2.706.654,37	2.517.833,60
13303000 Réserves disponibles Alimentation fonds Informatique	2.085.517,32	1.254.011,27	811.865,44	1.800.924,41	1.616.020,25
13307000 Réserves disponibles Informatique	2.155.000,00	2.755.000,00	3.168.137,25	4.732.388,63	4.382.810,25
13311000 Réserves disponibles ONE Academy	0,00	522.000,00	1.022.000,00	1.022.000,00	1.022.000,00
13309000 Réserves disponibles Actions Fonds Houtman	117.569,61	144.669,92	144.669,92	199.570,22	199.570,22
13353000 Réserves spéciales Charroi	415.726,94	615.726,94	1.015.726,94	1.415.726,94	1.335.866,94
sous-total réserves utilisables	8.792.572,28	8.958.698,83	9.524.362,81	12.701.127,68	11.633.779,15
Total (B)	10.210.164,36	10.503.973,12	11.044.934,72	14.184.888,23	12.586.662,94
Totaux Généraux 3A et 3B	15.728.756,15	16.022.564,91	16.563.526,51	19.703.480,02	18.105.254,73

Annexe 3: Réserves Après Affectation du Résultat en Bef

3 A) Réserves indisponibles

	31/12/2000	2001			31/12/2001
		Prélèvement Budgétaire	Prélèvement Non Budgétaire	Affectation	
13125000 Réserves indisponibles Fonds Mirguet	23.000				23.000
13110000 Réserves indisponibles infl.Cap. Fonds Houtman	115.370.746			12.076.547	127.447.293
Total (A)	115.393.746	0	0	12.076.547	127.470.293

Vu et certifié exact, le

Maryse TONON
Présidente

Luc CARTON
1er Vice-Président

Jean-Pierre MARIQUE
2ème Vice-Président

Danièle LECLEIR
Administratrice Générale

Annexe 3: Réserves Après Affectation du Résultat en Bef

3 B) Réserves disponibles

	31/12/2000	2001		31/12/2001
		Prélèvement Budgétaire	Prélèvement Non Budgétaire	
13300000 Réserves disponibles Actions non récurrentes	0		18.202.371	18.202.371
13305000 Réserves disponibles Antérieures à 96	42.972.495			42.972.495
13310000 Réserves disponibles Aménagement et déménagement	0		24.189.453	24.189.453
13315000 Réserves disponibles Reconst.patrimoine.imm. < à 96	28.727.257			28.727.257
13320000 Réserves disponibles Avances provisionnelles :	161.957.186		65.197.898	96.759.288
- Milieux d'Accueil: 43 986 930,-				
- Accueil de Crise: 18 610 279,-				
- Consultations: 20 814 500,-				
- Enfance Maltraitée: 9 677 000,-				
- T.M.S.: 3 670 579,-				
13330000 Réserves spéciales Loterie Nationale	64.580.045		37.459.958	54.166.835
13331000 Réserves spéciales Legs Lohest	3.598.287		649.995	4.248.282
13332000 Réserves spéciale Legs Henri Jaspar	0		171.316	171.316
13350000 Réserves spéciales Grosses réparations et entretiens < 96	0			0
13351000 Réserves spéciales Prévention PMI < 96	17.445.674			17.445.674
13352000 Réserves spéciales Charroi < 96	21.621.484			21.621.484
Total (B)	340.902.428	0	102.657.856	308.504.455
Totaux Généraux 3A et 3B	456.296.174	0	102.657.856	435.974.748

Vu et certifié exact, le

Maryse TONON
Présidente

Luc CARTON
1er Vice-Président

Jean-Pierre MARIQUE
2ème Vice-Président

Danièle LECLEIR
Administratrice Générale

Reprises et constitutions de provisions 2012 à 2016

4. A) Reprises et constitutions de provisions relatives au Budget ordinaire

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Provisions légales					
16000000 Prov. pr pensions Personnel	84.418,80	51.438,73	25.493,30	22.079,44	12.497,77
16010000 Prov. pr départs anticipés	343.075,33	535.863,60	258.435,43	1.604.357,48	1.876.850,85
16050000 Prov. Motorisation	33.295,64	2.136,24	5.252,13	4.428,51	1.675,25
16450200 Autres prov. Litige < à 96	150.963,95	150.963,95	150.963,95	80.527,67	0,00
16400200 Autres prov. Litige	660.376,00	735.166,18	659.832,38	616.070,10	620.906,61
16400400 Autres prov. Litige - Pécule de vacances	0,00			0,00	0,00
sous-total provisions légales	1.272.129,72	1.475.568,70	1.099.977,19	2.327.463,20	2.511.930,48
Provisions "disponibles"					
16092000 Prov. ONSS APL - Maribel	175.000,00	125.529,22	125.529,22	125.529,22	0,00
16220000 Prov. Saturnisme	2.879,75	2.879,75	2.879,75	2.879,75	0,00
16230000 Prov. Statut social accueillantes conventionnées	0,00	0,00	0,00	0,00	495.000,00
16242000 Prov. Formation continue des professionnels	24.369,46	54.224,46	38.615,89	242.500,00	240.000,00
16303000 Prov. Consultance suivi enquête stress	18.369,00	18.369,00	18.369,00	18.369,00	18.369,00
16303900 Prov. Soutien aux structures d'accueil	155.540,00	151.540,00	125.740,00	125.740,00	0,00
16304100 Prov. Action Centres de vacances	400.000,00	400.000,00	250.000,00	250.000,00	100.000,00
16304200 Prov. Solde 20% Non marchand 2010-2011	484.800,00	484.800,00	484.800,00	0,00	0,00
16304300 Prov. Non marchand 2012-2014	1.464.895,00	2.218.232,00	2.101.853,16	0,00	0,00
16304400 Prov. Solde SOS 2007	476.700,00	476.700,00	476.700,00	0,00	0,00
16304500 Prov. Action Paroles d'enfants	0,00	0,00	30.000,00	30.000,00	0,00
16301000 Prov. Pour actions fonds Social européen	492.361,29	547.419,20	602.457,08	565.531,87	603.606,45
sous-total	4.967.064,22	5.955.262,33	5.356.921,29	3.688.013,04	3.968.905,93
Provisions "disponibles"					
16303200 Prov. Consultance audit interne	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00
sous-total provisions "disponibles"	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00
Sous totaux	5.027.064,22	6.015.262,33	5.416.921,29	3.748.013,04	4.028.905,93
Sous Totaux Budget Ordinaire	5.027.064,22	6.015.262,33	5.416.921,29	3.748.013,04	4.028.905,93

Reprises et constitutions de provisions 2012 à 2016

4. B) Reprises et constitutions de provisions relatives au Budget sur ressources affectées

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/14	31/12/2015	31/12/16
Provisions "indisponibles" car préaffectées					
16350600 Prov. pr act. Legs Pillet < à 96	49.060,26	49.060,26	49.060,26	49.060,26	49.060,26
16300700 Prov. pr act. SOS Enfants	3.442,77	3.442,77	3.442,77	3.442,77	3.442,77
16303400 Prov. pr act. Subvention FBIE Région Wallonne- ACS	174.585,08	172.073,19	178.726,61	168.265,61	136.050,86
16302600 Prov. pr act. Fonds de Solidarité 1	522.454,49	547.697,77	575.460,88	602.879,36	620.673,35
16303500 Prov. pr act. Fonds de Solidarité 2	461.193,23	953.121,84	1.746.875,32	2.541.732,29	3.182.280,90
16303700 Prov. Alimentation fonds Plan Cigogne 2	17.635.752,89	16.970.875,91	15.527.624,55	11.245.669,32	0,00
16300000 Prov. pr act. Fonds Houtman	743.209,89	777.427,04	649.480,39	670.172,47	659.763,93
16350300 Prov. pr act. Legs Lohest < à 96	258.634,88	258.634,88	258.634,88	258.634,88	258.634,88
16350400 Prov. pr act. ONE Adoption < à 96	27.314,72	27.314,72	27.314,72	27.314,72	27.314,72
sous-total provisions "indisponibles"	19.875.648,21	19.759.648,38	19.016.620,38	15.567.171,68	4.937.221,67
Sous Totaux Budget Sur Ressources Affectées	19.875.648,21	19.759.648,38	19.016.620,38	15.567.171,68	4.937.221,67
Totaux Généraux 4A et 4B	24.902.712,43	25.774.910,71	24.433.541,67	19.315.184,72	8.966.127,60

ANNEXE 4 : LISTE DES LIEUX DE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE

Liste des lieux de rencontre parents-enfants subventionnés par l'ONE

Les 24 lieux subventionnés antérieurement à 2017 par l'ONE sont (12 lieux initialement soutenus en 2003, leur nombre est passé à 18 lieux en 2009, et 24 lieux reçoivent une subvention depuis 2016) :

- La Tanière des Petits Ours, à Schaerbeek,
- La Récré, à Jette,
- Le Patio, à Ixelles,
- Lieu pour Jouer-One, à Uccle,
- La Bobine, à Liège,
- La Bavette, à Seraing,
- Les Petits Pas, à Spa,
- Entre Deux, à Nivelles et à Genappe,
- Le Petit Prince a dit, à La Louvière,
- Bord de Mer, à Tournai,
- La Maison Ouverte à Marchienne,
- Bébé Papote, à Châtelineau,
- La Court'échelle, à Molebeek Saint Jean,
- Ami... l'pattes à Lessines et à Deux Acren,
- Le Petit Cèdre, à Enghien,
- La Souris Verte, à Couvin,
- Le Pré en Bulles, à Jambes,

- Graines de Demain, à Ciney,
- Parentine, à Mons,
- Bébé Meeting, à Waterloo,
- Les P'tits pas, à Woluwé Saint-Pierre,
- Les Petites Venn'ards à Liège,
- L'île aux familles à Rochefort,
- Le coin des petits et de leurs parents, à Marche-en-Famenne

A ces 24 lieux s'ajoutent donc les 18 nouveaux projets qui sont subventionnés à partir de 2017 :

- Thés extras-Papouill'ons (Laeken-Bruxelles)
- Jardins de Maud (Bruxelles)
- La Pause Grenadine (Bastogne)
- Le Gazouillis (Saint-Gilles)
- Le Parle Jeu (Ottignies)
- Espace Famille (Etterbeek)
- 3 Pommes et compagnie (Stavelot)
- La Toile de Jeux (Bruxelles)
- La Margelle (Ixelles)
- Le Petit Chemin (Wavre)
- Latitude Jeune (Liège)
- Action culturelle et sociale d'Andenne (Andenne)
- La Maisonnée (Soignies)

- Les Marmotins (Schaerbeek)
- Pas à Pas (Tournai)
- Le jardin des Enfants (Liège)
- Form'Anim, (Seraing)
- A Petits Mots (Soumagne)